

# RÈGLEMENT COURIR A JURANÇON 2022

## Accueil :

L'accueil se fera Place du Junqué (devant la mairie de Jurançon) à partir de 8h.

## Départ et arrivée :

Place du Junqué devant la Mairie à Jurançon

- Course Enfants (800 mètres) : Départ 10H00
- Marche 10 kms : Départ 09H45
- Course Pédestre 10 kms : Départ 10H45

## Participation :

La Course Courir à Jurançon organisée par le LSCJ est ouverte à tout homme et femme.

## Itinéraire :

Fléché en jaune, plus bornes de kilométrages.

## Ravitaillement :

5eme kilomètres.

## Assistance médicale :

Elle sera assurée par une équipe de Secouristes et un médecin.

## Engagement :

Prix : 12 € pour les adultes / gratuit pour les enfants jusqu'à la catégorie cadet.

Inscriptions en ligne sur le site Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr> jusqu'au 02 Décembre 2022.

La participation à la compétition est subordonnée pour chaque participant à la présentation de :

- D'une licence en cours de validité : FFA, FFTri, UFOLEP, ou FSGT.

Ou,

- D'un certificat médical (ou photocopie) sur lequel la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou marche en compétition » devra être clairement apposée et datera de moins d'un an. **La copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

- **Pour les courses enfants non chronométrées (5-12ans) : L'autorisation parentale est nécessaire. Pas de certificat médical.**
- **Au-delà de 12 ans, autorisation parentale.**

### **Respect des règles liées au COVID-19 :**

Ce règlement pourra être modifié en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des mesures qui seront obligatoires.

### **Retrait des dossards :**

La veille de la course au magasin R RUNNING à Billère de 14h à 18h

Possibilité de s'inscrire sur place et de retrait des dossards avant 9 heures, le matin de l'épreuve ainsi qu'à une marche libre non chronométrée, ne nécessitant pas de certificat médical

Chèque libellé à l'ordre de : LSCJ.

### **Chronométrage :**

Le chronométrage est réalisé par la société Pyrénées Chrono située à Aren 64400.

Les dossards munis d'une puce devront être restitués lors du passage de la ligne d'arrivée. Tout dossard non restitué sera facturé 20€.

Les résultats seront affichés sur papier et mis sur panneau à mi-course et à la fin de l'épreuve.

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site : [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr) dès le Dimanche soir 20h30.

### **Préconisation éco responsable :**

L'organisation de la manifestation a souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable ; ainsi il est demandé à chaque concurrent de respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement sous cet aspect. Cela impose :

- De ne pas jeter de déchets (gels, barres énergétiques, mouchoirs, etc....) hors des zones prévues à cet effet.

### **Local anti-dopage :**

Derrière la Mairie de Jurançon (lieu de départ et d'arrivée de la course) dans un garage voiture libre de toute occupation, au niveau du 15 Rue de Borja.

### **Remise des prix :**

Elle aura lieu à partir de 12H15/30 Place du Junqué à Jurançon.

Les bénéfices de la course seront reversés à une association.

### **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les accidents qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve.

### **Jury :**

Le jury se réserve le droit de prendre toutes dispositions ou toutes modifications dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ

### **Droit à l'image :**

Des photos sont susceptibles d'être prises lors de la course par les organisateurs ou la presse.

Tout concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et la presse à utiliser ces photos sur divers supports.

**Annulation :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas d'alerte météo (orage, vent violent) ou autre Risque majeur.

**Acceptation du règlement**

La participation à « Courir à Jurançon » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les participants ou représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.